

Atelier n°19

Date : 01/12/2023

23^{ème} Congrès des
Conservatoires
d'espaces
naturels

29 / 11 / 2023
au
02 / 12 / 2023

La
Rochelle
Nouvelle-Aquitaine

Comment mieux contribuer à la transition agroécologique à travers une coopération avec les différents réseaux existants : filières agro-alimentaires, projets alimentaires de territoires, labels existants ?

<u>Animateur(s) :</u>	<ul style="list-style-type: none">➤ Mathieu BOUTIN, CEN Rhône-Alpes➤ François SALMON, FCEN
<u>Rapporteur(s) :</u>	<ul style="list-style-type: none">➤ ...➤ ...
<u>Intervenants :</u>	<ul style="list-style-type: none">➤ Mathieu Boutin, CEN Rhône-Alpes➤ François Salmon, FCEN➤ Victor Guiguet-Chevalier, CPIE Belle-île-en-Mer➤ Stéphanie Gallais, LéaNature➤ Manon Gisbert CEN Franche-Comté
<u>Contexte :</u>	Les CEN mettent en œuvre leurs compétences en écologie et agroécologie à l'échelle des sites qu'ils gèrent. Ils les mobilisent également de plus en plus pour accompagner des acteurs dans leurs projets.
<u>Problématique :</u>	Afin d'augmenter encore l'impact positif des CEN sur la transition écologique des fermes, ne faudrait-il pas qu'ils proposent leur expertise à une échelle encore supérieure? A l'échelle des filières agroalimentaires, des projets alimentaires territoriaux, des labels existants, nationaux ou plus locaux, pour améliorer la prise en compte de la biodiversité par ces réseaux très influents auprès des agriculteurs ?
<u>Objectifs :</u>	Identifier les leviers permettant aux CEN de mieux contribuer à la transition agroécologique à travers une coopération avec les différents réseaux existants : filières agro-alimentaires, projets alimentaires de territoires, labels existants (Bio FNAB...)?

Atelier n°19

Date : 01/12/2023

23^{ème} Congrès des
Conservatoires
d'espaces
naturels

29 / 11 / 2023
au
02 / 12 / 2023

La
Rochelle
Nouvelle-Aquitaine

Contenu :
*(Sujets et
interventions)*

Introduction

Courte synthèse du travail réalisé avec Solagro au 1^{er} semestre 2023 sur « CEN et signes de reconnaissance, valorisation agri » / Mathieu Boutin, CEN Rhône-Alpes ; François Salmon, FCEN

1. Les filières agro-alimentaires

Intervention / Intervenant

-Projet Biodiscove de LéaNature / Stéphanie Gallais, LéaNature.

-Discussion : quel positionnement ; quelle contribution des CEN pour quels résultats ?

2. Les plans alimentaires territoriaux (PAT)

Intervention / Intervenant

-REX Plan Alimentaire Territorial (PAT) Belle-île-en-Mer / Victor Giguet-Chevalier, CPIE Belle-île-en-Mer

-Discussion : quel positionnement, quelle contribution des CEN pour quels résultats ?

3. Les filières labellisées

Intervention / Intervenant

-Rex partenariat CEN Franche-Comté avec AOP Comté / Manon Gisbert, CEN Franche-Comté

-Discussion : quel positionnement ; quelle contribution des CEN pour quels résultats ?

Atelier n°19

23^{ème} Congrès des
Conservatoires
d'espaces
naturels

29 / 11 / 2023
au
02 / 12 / 2023

La
Rochelle
Nouvelle-Aquitaine

Date : 01/12/2023

Synthèse : (Conclusions de l'atelier)

Les 3 présentations ont montré 3 démarches de prise en compte de la biodiversité à l'échelle de filières ou de réseaux territoriaux.

Ces 3 démarches dans lesquels s'insèrent parfois déjà certains Conservatoires correspondent à des pistes stratégiques ou scénarios d'implication du réseau identifiés par Solagro dans le cadre d'une mission d'accompagnement des CEN menée en 2023 à la demande du réseau et prise en charge par le CEN Rhône-Alpes. Ce travail collectif a aussi permis d'écarter définitivement l'un des scénarios envisagés à savoir la création d'un label propre aux produits et projets issus des sites CEN bénéficiant d'un partenariat avec des agriculteurs. En effet, au regard des retours d'expérience d'autres labels tels que « Valeurs Parc naturel régional » ou le label « FNAB », il s'avère notamment que la gestion d'un tel label nécessite des ressources humaines et financières très importantes et durables, ressources nécessaires qui apparaissent à ce jour beaucoup trop élevées par rapport au nombre de produits et d'agriculteurs potentiellement concernés.

Les Conservatoires ont cependant d'autres pistes pour accroître leur influence sur les pratiques agricoles (cf. étude Solagro).

Les filières de l'agro-alimentaire.

La 1^{ère} présentation de LéaNature a montré un exemple de démarche d'un industriel qui souhaite, bien que déjà engagé dans la préservation des ressources de la planète via le choix de ne travailler qu'avec la filière Bio, introduire davantage l'enjeu de la biodiversité dans ses relations avec ses partenaires agriculteurs. Pour se faire l'entreprise a créé un outil d'évaluation de la biodiversité des fermes partenaires, l'outil « BIODISCORE ». Il s'agit d'un outil d'auto-évaluation à disposition des producteurs (cf. détails dans la présentation).

Les Conservatoires pourraient s'associer via un partenariat à ce type de démarches initiées par les entreprises en participant par exemple plus directement au conseil envers les agriculteurs ciblés par ces entreprises, en participant aux instances de dialogues parfois créées (exemple de l'association BIODISCORE créée par LéaNature), voire en s'appropriant les outils d'évaluation en les utilisant avec ses propres partenaires agriculteurs.

Même si ces initiatives sont très intéressantes et vont dans le sens d'une plus grande sensibilisation d'un grand nombre d'agriculteurs aux enjeux de la biodiversité sur et autour de leur ferme, les CEN s'interrogent sur la validité des méthodes proposées par les industriels. En effet, ces outils ne présentent pas a priori les mêmes niveaux d'exigence en termes de pratiques et de contrôle que d'autres démarches tels que le label « FNAB » qui comprend une brique biodiversité ou le label « Haie ». Il appartient donc certainement à chaque CEN d'évaluer au cas par cas l'intérêt et la plus-value pour la biodiversité de participer

Atelier n°19

23^{ème} Congrès des
Conservatoires
d'espaces
naturels

29 / 11 / 2023
au
02 / 12 / 2023

La
Rochelle
Nouvelle-Aquitaine

Date : 01/12/2023

plus activement à ces démarches d'industriels de l'agroalimentaire qui ont une influence forte sur leurs partenaires agriculteurs.

Les projets alimentaires territoriaux (PAT)

Les PAT sont des démarches territoriales impliquant les collectivités et le monde agricole dans lesquelles les Conservatoires pourraient également apporter une plus-value sur l'enjeu biodiversité et élargir leur impact positif sur la biodiversité en touchant de très nombreux agriculteurs et de vastes territoires. L'exemple présenté par le CPIE de Belle-île-en-mer sur la filière « farine » montre en effet que des préoccupations de relocalisation de la consommation, des outils de transformation de la matière première agricole et de la distribution des produits finis, peuvent être couplées à des enjeux biodiversité. En effet, d'abord lié à une problématique de prédation très forte sur les semences, la mobilisation de nombreux partenaires au rang desquels des naturalistes et des universitaires, a permis de mieux connaître les enjeux concernant la faune, la flore et les habitats naturels du territoire et d'élargir le spectre des actions pour en tenir compte.

Toutefois les modes de gouvernance, plus ou moins ouverte, et de concertation, plus ou moins inclusive, mis en place pour la conception et la mise en œuvre des PAT jouent très certainement un grand rôle dans la prise en compte simultanée de l'ensemble des enjeux, enjeux économique, environnementaux et biodiversité.

Comme dans le cas précédent des filières agroalimentaires, la pertinence de l'implication des CEN dans les PAT doit certainement être évaluée au cas par cas afin de s'assurer de la possibilité réelle d'apporter une plus-value biodiversité à la démarche pilotée avant tout par les collectivités et le monde agricole.

Les filières des signes de reconnaissance

Le dernier exemple présenté par le CEN Franche-Comté concerne les signes de reconnaissance type AOP. Au travers de l'exemple de l'AOP « Comté » dans laquelle il est impliqué, le CEN Franche-Comté a pu montrer toute la plus-value qu'il pouvait apporter à la filière Comté qui compte près de 2.500 producteurs de lait répartis sur 286.000 ha de prairie. Ce partenariat se révèle être un levier majeur pour une meilleure prise en compte de la biodiversité en milieu agricole. Toutefois, malgré un cahier des charges exigeant qui intègre un certain nombre de critères environnementaux, les acteurs de la protection de la nature observent des pressions croissantes sur les milieux naturels au sein de l'AOP Comté depuis plusieurs années. Elles entraînent notamment une banalisation de la flore des prairies naturelles (diminution de la diversité des espèces présentes), mais également une pression foncière accrue sur des milieux auparavant délaissés comme les zones humides.

Atelier n°19

Date : 01/12/2023

23^{ème} Congrès des
Conservatoires
d'espaces
naturels

29 / 11 / 2023
au
02 / 12 / 2023

La
Rochelle
Nouvelle-Aquitaine

Les dirigeants de la filière Comté ont bien mesuré les conséquences néfastes de ces dynamiques sur la biodiversité. Afin d'enrayer ce phénomène et de préserver la fonctionnalité de leur territoire, ils ont notamment sollicité le CEN Franche-Comté pour fournir des données précises sur les zones humides du territoire et faire des recommandations pour nourrir une évolution du cahier des charges de l'AOP.

Cet exemple montre que les CEN sont aujourd'hui des organismes crédibles aux yeux de la profession agricole. Leur expertise sur les milieux naturels, leur connaissance du territoire et de ses acteurs, leur approche pragmatique et leur capacité de concertation, sont autant de « traits de caractère » des CEN qui leur permettent de dialoguer et de collaborer avec la profession agricole de façon constructive.

L'impact positif sur la biodiversité d'un CEN s'impliquant dans ces filières est alors élargi à un très grand nombre d'agriculteurs et donc à de très grandes surfaces agricoles et semi-naturelles.

Conclusion

Les 3 exemples présentés et les échanges qui en ont émergés incitent les Conservatoires à s'investir probablement davantage dans les dynamiques de filières et de réseau territoriaux concernés par la production agricole. Ils pourront ainsi démultiplier leur impact positif sur la biodiversité des territoires agricoles en influençant les pratiques d'un beaucoup plus grand nombre d'agriculteurs sur de beaucoup plus grandes surfaces.

Chaque initiative de ces filières doit toutefois être évaluée par les CEN afin de s'assurer qu'ils pourront avoir une influence certaine en termes de résultats écologiques et bien sûr également être en capacité de rassembler les ressources nécessaires pour développer leur activité dans cette direction.